

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 35**

Nombre de conseillers

En exercice	10
Présents	07
Votants	09
Absents	03
Exclus	00
Procuration	02

Date de la convocation

12 DECEMBRE 2025

Date de l'affichage

12 DECEMBRE 2025

DE LA COMMUNE DE CRAS

Séance du jeudi 18 décembre,

L'an deux mil vingt-cinq, à **20 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte - BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane

Etaient représentés : VEYRET Gérard (donne pouvoir à MARTOIA Guido) - BOSSAN Sébastien (donne pouvoir à DI MARIA Nicole).

Absent(s) excusé(s) : VEYRET Gérard - BOSSAN Sébastien.

Absent : SOEHNLEN Olivier.

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s) : DELACOUR Jean-Marie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la procédure d'appel ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025.15 du 11 mars 2025, décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;
- De maintenir la valeur faciale du titre restaurant à 6 € ;
- De maintenir la participation de la Commune de Cras à 50% de la valeur faciale du titre ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Vote : 9 voix

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu
exécutoire
après le
Dépôt en
Préfecture
de Grenoble le
Et publication
ou notification
du

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.
A Cras, le 18 décembre 2025

La/Le secrétaire de séance


Le Maire,
N. DI MARIA